

KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

4 septembre 2018

Budget 2019

2.5 milliards de francs d'investissements jusqu'en 2022

Le projet de budget 2019 de l'Etat du Valais prévoit un excédent de revenu de 1.7 million de francs. Sur l'ensemble de la période 2019-2022, les investissements atteignent 2.5 milliards de francs, dont 527.5 millions sont prévus en 2019 déjà. La planification financière prévoit une stabilisation des montants disponibles pour les enveloppes du compte des investissements et du compte de résultats en 2020. En harmonie avec cette planification, le Conseil d'Etat s'est efforcé de définir ses priorités dans le respect des équilibres financiers.

Priorités budgétaires du Gouvernement

Le budget 2019 s'inscrit dans un contexte économique et financier serein. Amorcée en 2016, l'amélioration de la conjoncture mondiale semble s'installer durablement et profite à la Suisse. Dans ce contexte, il est nécessaire de poursuivre une politique budgétaire garante de finances équilibrées et orientée vers une offre de prestations publiques de qualité. Le Conseil d'Etat s'est donc attelé à allouer les ressources disponibles de manière ciblée, avec, comme ligne directrice, son programme gouvernemental. Grâce à sa vision stratégique, il a notamment mis un accent particulier sur les routes cantonales, la santé et la prévoyance sociale, la politique du personnel, la réforme structurelle de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais (CPVAL), l'agriculture, le soutien aux programmes de promotion énergétique, la 3ème correction du Rhône, la loi sur le sport, la modernisation informatique ainsi que les attributions aux fonds de financement spéciaux.

Au total, les charges et revenus du compte de résultats sont budgétisés à 3.6 milliards de francs et dégagent un excédent de revenus de 1.7 million de francs.

Investissements

Le budget 2019 de l'Etat du Valais prévoit des investissements bruts de 499.8 millions de francs, couverts à hauteur de 302.9 millions par des recettes associées. Le montant net à charge du canton se monte ainsi à 196.9 millions de francs, financés par ses propres moyens. Avec un excédent de financement de 1.8 million de francs, l'équilibre financier est assuré.

Le volume d'investissement généré par l'Etat du Valais est toutefois supérieur au montant de 499.8 millions : le budget 2019 n'englobe en effet plus les dépenses d'investissement pour les bâtiments propriété de l'Etat, celles-ci étant désormais consignées dans le fonds FIGI selon la nouvelle loi adoptée par le Parlement en mai 2018. Ajoutées au budget de l'Etat, les dépenses du fonds FIGI portent le volume d'investissement brut total à 527.5 millions de francs et le volume d'investissement net à 220.9 millions de francs. D'ici à 2022, l'Etat du Valais entend investir 2.5 milliards de francs.

De plus, certains services disposent de fonds de préfinancement des investissements constitués les années précédentes, pour 22.6 millions de francs à



fin 2017. De par leur important effet de levier, certains de ces fonds sont susceptibles d'accroître sensiblement le volume d'investissement qui sera effectivement réalisé en 2019.

Enfin, on peut encore y ajouter les investissements cautionnés par l'Etat du Valais, à l'image des infrastructures de l'Hôpital du Valais ou de la deuxième étape des travaux pour la mise en place du campus Energypolis.

Toutes les conditions semblent donc être réunies pour que l'activité d'investissement générée par l'Etat du Valais en 2019 s'approche de certains records historiques.

Planification intégrée pluriannuelle

La planification intégrée pluriannuelle 2019-2022 prévoit une stabilisation des montants disponibles pour les enveloppes du compte des investissements et du compte de résultats en 2020, soutenue par une politique d'alimentation et de prélèvement aux fonds. Dès 2021, les défis financiers que sont, par exemple, la mise en œuvre sur le plan cantonal de la réforme fiscale et du financement de l'AVS (RFFA, ex-PF17), la potentielle réduction de la péréquation intercantonale, ou encore la baisse de la part cantonale à l'impôt sur les huiles minérales liée à l'introduction du FORTA, pourraient s'inscrire comme des sources de pression considérables sur les finances publiques.

Personne de contact

Roberto Schmidt, chef du Département des finances et de l'énergie, 027 606 23 05